

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 3 mars 2026 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 février 2026

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 26

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Lysiane MOINAT, Murielle WOLSKI, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Vincent CORNILLE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Bernard HERBETTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Ghislaine LEROY, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Rachel DELBOUYS, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Hilal CHETATI, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2026-03-10
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025**

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Les résultats de l'exercice 2025 sont repris de manière anticipée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	964 117,21
Dépenses	682 750,44
RESULTAT DE L'EXERCICE	281 366,77
Résultat antérieur reporté	761 231,67
Résultat de fonctionnement	1 042 598,44

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	709 231,72
Dépenses	1 198 929,57
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 489 697,85
Résultat antérieur reporté	139 272,25
Résultat d'investissement avant RAR (restes à réaliser)	- 350 425,60

Restes à réaliser - dépenses	27 377,87
Restes à réaliser - recettes	95 306,17
Résultat d'investissement après RAR	- 282 497,30

Résultat global de l'exercice (résultat de fonctionnement + résultat d'investissement après RAR)	760 101,14
---	-------------------

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Constater et reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.
- Affecter le montant de **282.497,30 €** en recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2026,
- Inscrire le solde de **760.101,14 €** en recettes au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » de l'exercice 2026,
- Inscrire le montant de **350.425,60 €** en dépenses au compte 001 « Solde d'exécution négatif reporté » de l'exercice 2026,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 3 mars 2026.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 06 MARS 2026

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260303-DEL2026-03-10-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026